

projet. L'Allemagne occidentale y est fortement opposée, en partie en raison de son aspect légèrement discriminatoire au sein de l'OTAN, obligée qu'elle est actuellement de s'interdire la fabrication d'armes nucléaires conformément aux Accords de Paris de 1954, et se voyant alors ajouter l'interdiction d'avoir sur son sol des armes nucléaires contrôlées par l'étranger ou contrôlées conjointement; en partie aussi à cause du désir de la République fédérale de conserver le maximum de force préventive contre une guerre qui serait déclenchée par l'Union soviétique, et de s'assurer une défense avancée efficace si cette force de discussion devait se révéler inopérante; parce qu'un tel accord pourrait avoir pour effet de consacrer enfin le statu quo politique et en particulier la division de l'Allemagne, ce qu'elle redoute. Les autres gouvernements de l'Ouest s'opposent au projet Rapacki, soit parce qu'ils partagent les craintes du gouvernement de la République fédérale, soit parce qu'ils ne veulent pas l'offenser.

Une autre version de l'idée de zone dépourvue d'armes nucléaires ferait mention d'un secteur plus étroit que celui qui est décrit dans le projet Rapacki, et consisterait simplement à élargir et à rendre officielle la zone non nucléaire qui existe déjà de fait, quelques kilomètres de part et d'autre du Rideau de fer. Si, comme c'est le cas, une telle zone ne comprend pas tout le territoire de l'Allemagne de l'ouest, alors l'objection d'une discrimination contre un allié en particulier n'est pas valable. Bien que cette zone ne servirait pas le but recherché, qui est d'arrêter la propagation des armes nucléaires contrôlées par les nations, elle servirait de coupe-feu contre la guerre en deux étapes. Un objet de désaccord au sein de l'OTAN est de décider si l'on doit placer les armes nucléaires tactiques aussi en avant que possible ou les tenir en réserve; on devra résoudre cette question avant que l'idée d'une zone dépourvue d'armes nucléaires qui serait de cent kilomètres de part et d'autres du Rideau de fer par exemple devienne acceptable pour le bloc occidental; cependant cette proposition, dit-on, jouit de l'appui de quelques autorités.

L'autre proposition importante pour le contrôle européen des armes est l'inspection pour prévenir une attaque-surprise. Une telle proposition concerne le danger d'une attaque-surprise locale, que cette attaque soit faite au moyen d'armes nucléaires, ou, ce qui serait plus probable, au moyen de forces conventionnelles. L'Union soviétique, à la conférence de dix-huit nations sur le désarmement, a proposé l'établissement de postes de contrôle terrestre aux gares de jonction des chemins de fer, dans les principaux ports et sur les routes, pour s'assurer qu'il n'y a pas de concentrations dangereuses de forces armées et d'installations militaires. Les puissances de l'Ouest se sont montrées disposées à étudier cette proposition, et il semble bien qu'en principe elle soit négociable.

V—LE CONTRÔLE DES ARMEMENTS ET L'ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE

Depuis 1945, le problème du contrôle des armements, comme toute la politique internationale, a été dominé par les relations entre deux puissances, les États-Unis et l'Union soviétique. C'est dans l'antagonisme entre ces deux pays que réside le danger que veulent diminuer les mesures de contrôle des armements, et c'est dans la conclusion d'accords entre les deux Grands qu'on croit pouvoir faire progresser ce contrôle.

Au cours des dernières années on a enregistré un certain progrès, et ce progrès est symbolisé surtout par le traité de Moscou de 1963. Les causes profondes de ce traité sont: la détente politique qui s'est développée entre les deux Grands à la suite de la crise cubaine de 1962; et la stabilisation de la course aux armements résultat de l'acquisition, de part et d'autre, d'une grande